



COURT OF APPEAL OF YUKON

Cour d'appel du Yukon

Directive de pratique (en matière civile ou criminelle)

Titre : Requêtes présentées en chambre par téléconférence ou vidéoconférence

Date de délivrance : 18 mai 2017

En vigueur : 01 juin 2017

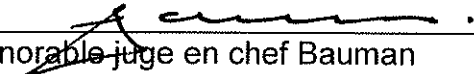
Référence : *Requêtes présentées en chambre par téléconférence ou vidéoconférence* (directive de pratique en matière civile ou criminelle 01 juin 2017)

À l'occasion, les avocats demandent qu'une requête présentée en chambre soit entendue par téléconférence ou vidéoconférence, moyen efficace qui a permis de minimiser les coûts. Ordonner la présentation d'observations écrites est un autre moyen d'éviter les frais de déplacement.

Les téléconférences et les vidéoconférences sont organisées à l'avance; les avocats y participent soit à partir d'un même bureau, soit à partir de bureaux différents. Ils sont mis en communication avec le juge par le greffier de la Cour à partir de la salle d'audience.

1. Les audiences par téléconférence ou vidéoconférence sont fixées à la discrétion du juge saisi de l'affaire.
2. La personne qui demande la tenue d'une téléconférence ou d'une vidéoconférence dépose une demande écrite et tous les documents relatifs à la motion au moins 7 jours avant la date d'audience prévue. Le demandeur doit indiquer clairement les motifs qui justifient la tenue d'une audience à distance.
3. Le juge qui instruira l'affaire examine les documents déposés et décide si l'affaire procédera par téléconférence ou vidéoconférence.
4. Si la comparution personnelle devant le juge en chambre est requise, le demandeur en sera informé dès que possible pour permettre de prendre les dispositions nécessaires au déplacement.
5. Le juge indique le jour et l'heure de la téléconférence ou de la vidéoconférence.

6. Le registraire communiquera aux avocats la décision du juge sur la demande d'audience à distance.



L'honorable juge en chef Bauman
pour la Cour d'appel du Yukon

Historique : remplace la directive de pratique en matière civile intitulée *Requête présentée en chambre par téléphone* (2006).